

Documents à présenter obligatoirement lors de l'examen médical

(sous peine d'annulation du RDV par le médecin):

□ le formulaire <u>CERFA n° 14880*02</u> « permis de conduire, avis médical », à télécharger, remplir puis imprimer depuis le site de la préfecture et à compléter,
□ une pièce d'identité, en cours de validité
□ la confirmation de votre rendez-vous reçue par message électronique
□ les résultats des examens à effectuer en laboratoire et à vos frais
□ en cas d'infraction pour alcoolémie, un bilan biologique (CDT) de moins d'un mois, Attention résultats donnés sous 15 jours.
□ en cas d'infraction pour alcoolémie en récidive : bilan CDT/ VGM/ Gamma GT.
□ en cas d'infraction pour prise de stupéfiants, les résultats d'une analyse d'urine (recherche de THC, cocaïniques, opiacés, amphétamines),
□ dans le cas d'une suspension de 6 mois et plus ou d'une annulation, veuillez présenter vos tests psychotechniques. (liste ci-jointe)
□ 50 euros, pour les frais d'examen à acquitter immédiatement en espèces (prévoir l'appoint),
□ Votre permis de conduire en cas de 2ème visite
N.B.: lors de votre visite médicale, avant de rendre leur avis, les médecins de la commission pourront vous prescrire d'autres examens médicaux et/ou des tests psychotechniques (obligatoires dans certaines situations).